BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 2 février 2016 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR: INTJ1602816A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1er

M. Jean-François Raté est recruté au grade de lieutenant (premier échelon - indice brut: 457) en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de psychologue, conseil en recrutement et gestion des compétences au sein du groupe régional d'évaluation de la gendarmerie nationale à la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie d'Aquitaine – zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, à Bouliac (33), pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2016.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2016.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, P. MAZY